

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-091 « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 13 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : lundi 6 mai 2024 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 57 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2024-093), Estelle BARBARIN, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel FABRE (à Daniel GUEUR), Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Bernard GUERS (par Eric BEAUFORT).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Pascal PAIN, Lionel CHAPPELLAZ, Nazarello ALONSO.

Objet : Avenant à la convention Cœur de Ville

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 avril 2024 ;

M. Bernard PERRET, vice-président, rappelle l'inscription de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey dans le programme national Action Cœur de Ville. Un nouvel acte dénommé « acte 2 » vient de démarrer et la ville d'Ambérieu fait partie du dispositif. Une nouvelle convention cadre pluriannuelle d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a ainsi été signée à l'échelle de la CCPA le 23 novembre 2022 pour une durée de 5 ans entre l'Etat, la CCPA et les villes d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux. Ce document étant évolutif par voie d'avenant, il convient d'y inscrire cet acte 2 du programme Action Cœur de Ville pour la ville d'Ambérieu-en-Bugey afin d'élargir le secteur d'action initial en élargissant le périmètre.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE cet avenant à la convention cadre pluriannuelle d'Opération de Revitalisation du Territoire.
- APPROUVE le changement de périmètre du secteur d'action du programme Action Cœur de Ville pour la ville d'Ambérieu-en-Bugey.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cet avenant et tous les documents qui lui sont liés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 mai 2024

Publiée le 21 MAI 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER

